

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté

Le 20.09.2024

Convocation faite

Le 06.09.2024

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération  
N°2024-09-162

Cession partielle de la  
parcelle AA 136 à la  
Commune de  
VIREUX-WALLERAND

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle cadastrée AA 136 sise rue du Ridoux au lieudit Rognaque à VIREUX-WALLERAND,

Elle en a fait l'acquisition de la Commune de VIREUX-WALLERAND, suivant acte notarié du 20 février 2003, moyennant le prix principal de l'euro symbolique, pour l'aménagement d'une piscine communautaire,

Considérant la volonté de la Commune de VIREUX-WALLERAND d'acquérir le terrain situé derrière la piscine afin d'y aménager deux courts de tennis, ce terrain ne présentant aucune utilité pour la Communauté,

Considérant l'accord des parties d'une cession à un euro, portant sur une superficie de 1740 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle AA 136, ladite superficie à parfaire au terme de la procédure de division foncière en cours,

Considérant que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **appouve** la cession partielle de la parcelle AA 136 à la Commune de VIREUX-WALLERAND au prix d'un euro, frais notariés supportés par l'acquéreur,

\* **donne délégation** à M. Daniel DURBECQ pour signer tous documents afférents à la vente.

Mme Angéline COURTOIS, MM. Bernard DEKENS, Jean-Luc GRABOWSKI, membres du Conseil municipal de VIREUX-WALLERAND, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and some smaller strokes, all enclosed within a large, loopy oval shape.